

À: Producteurs et acteurs commerciaux
certifiés de fruits et légumes
Réseaux de producteurs
Organisations nationales Fairtrade

Andreas Kratz
Directeur des Normes et de la
Tarification
a.kratz@fairtrade.net

cc: Comité des normes
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

2 octobre 2026

Publication de la version 1.01 du Standard Fairtrade pour les Fruits et Légumes (SPO et HLO)

Chers partenaires Fairtrade,

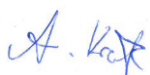
Nous vous informons de la publication de la version 1.01 du Standard Fairtrade pour les Fruits et Légumes destiné aux SPO et aux HLO. Après la publication du Standard le 31 mars 2026, le Directeur des normes et de la tarification a approuvé les modifications suivantes :

- **Préfinancement** : les exigences relatives au préfinancement sont remplacées par une exigence unique, alignée sur le Standard Fairtrade pour les acteurs commerciaux (SPO 4.4.1, HLO 5.3.1). *Raison* : éviter des règles en double ou divergentes, le préfinancement étant déjà encadré par ce Standard. Ce changement avait été approuvé par le Comité des Normes en juillet 2025.
- **Rétro-certification systémique** : ces exigences s'appliquent désormais uniquement aux importateurs et payeurs de produits frais (SPO 4.5.15 à 4.5.18, HLO 5.5.15 à 5.5.18). *Raison* : éviter toute ambiguïté avec les produits transformés, pour lesquels elles n'ont pas été conçues.
- **Conditions de paiement** : suppression des exigences relatives aux conditions de paiement équitables (SPO 2.2.3) et abusives (HLO 5.6.3). *Raison* : elles sont déjà couvertes par le Standard pour les acteurs commerciaux.
- **Oranges destinées à la fabrication de jus** : l'exigence HLO relative aux contrats (5.2.2) comprend désormais les mêmes éléments que le Standard SPO (quantité de jus d'orange, paiement du différentiel de prix et de la prime). *Raison* : offrir aux producteurs des HLO la même transparence contractuelle que dans les SPO.
- **Corrections rédactionnelles (renvois, orthographe, grammaire) et terminologie des versions française, espagnole et portugaise alignée sur le glossaire Fairtrade.** *Raison* : améliorer la clarté et garantir une interprétation cohérente dans toutes les langues.

Ces modifications ne changent pas la date d'application : le nouveau Standard s'appliquera à partir du 1er janvier 2027. Elles figurent dans l'historique des modifications du Standard.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Fairtrade Standards (standards-pricing@fairtrade.net).

Cordialement,



Andreas Kratz

Directeur des normes et de la tarification, Fairtrade International